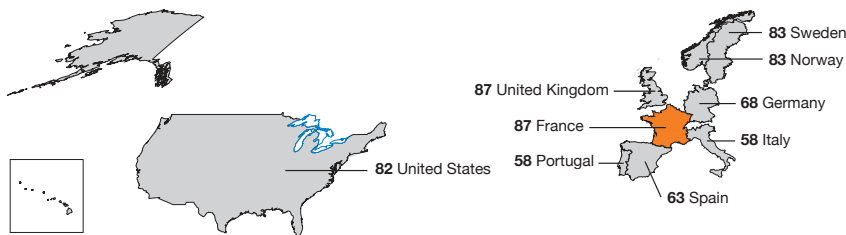
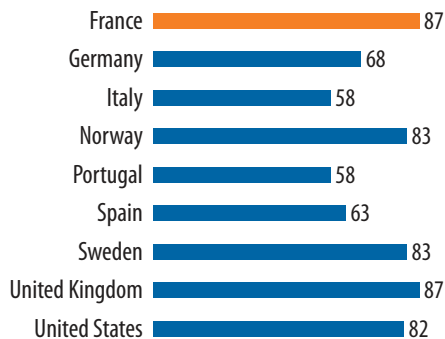




Résultat global: **87** (Sur 100) Fournit des informations approfondies au public dans ses documents budgétaires.

Quels sont les résultats de la France par rapport à ses voisins ?



Principales conclusions

Les résultats obtenus aux 92 questions de l'Enquête sur le budget ouvert (voir encadré) sont utilisés pour compiler des résultats objectifs et déterminer le classement de chaque pays en matière de transparence. Ces résultats constituent l'Indice sur le budget ouvert.

Le France enregistre un résultat de 87 sur 100, ce qui est plus élevé que le score moyen pour la région Etats Unis et Europe de l'Ouest. Le score de la France montre que le gouvernement fournit au public des informations approfondies concernant le budget et les activités financières du gouvernement central au cours de l'année budgétaire. Cela permet aux citoyens d'évaluer comment leur gouvernement gère les fonds publics.

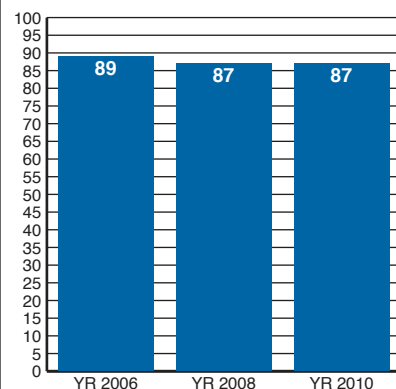
Le score de la France a légèrement diminué entre 2006 et 2010. Le pays publie une Revue de milieu d'année beaucoup moins complète.

Informations contenues dans les documents budgétaires publics

Caractère adéquat et disponibilité des huit documents budgétaires clés

Document	Évaluation du niveau d'information*	État de publication
Rapport préalable au budget	A	Publié
Projet de budget de l'exécutif	A	Publié
Budget adopté	A	Publié
Budget des citoyens	A	Publié
Rapport en cours d'année	A	Publié
Revue de milieu d'année	D	Publié
Rapport de fin d'année	A	Publié
Rapport d'audit	A	Publié

Scores OBI dans trois enquêtes



* Les évaluations relatives à l'exhaustivité des informations fournies dans chaque document, et à leur caractère accessible, sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions de l'Enquête sur le budget ouvert sur chaque document. Un résultat moyen de 0 à 20 (très peu ou pas d'informations) correspond à E ; de 21 à 40 (informations minimales) à D ; de 41 à 60 (quelques informations) à C ; de 61 à 80 (informations significatives) à B, et de 81 à 100 (informations approfondies) à A.

Un **Projet de budget de l'exécutif** constitue l'instrument de politique le plus important du gouvernement. Ce document présente selon quelles modalités le gouvernement prévoit de générer les revenus et où il compte affecter ces fonds, transformant ainsi des objectifs politiques en actions concrètes. En France, le Projet de budget fournit des informations complètes.

Un **Rapport préalable au budget** énonce les grands paramètres qui définiront le prochain budget du gouvernement. La France publie un Rapport préalable au budget avec des informations complètes.

Un **Budget adopté** a force de loi dans un pays ; il fournit les informations qui constituent la base de toutes les analyses budgétaires menées au cours de l'exercice budgétaire. D'une manière générale, il convient que le Budget adopté fournisse au public des données qu'il pourra utiliser pour évaluer les priorités politiques énoncées par le gouvernement et lui demander des comptes. La France publie un Budget adopté avec des informations complètes.

Un **Budget des citoyens** est une présentation non technique du budget d'un état qui vise à permettre au public, y compris aux personnes ne connaissant pas bien les finances publiques, de comprendre le programme d'un gouvernement. La France publie un Budget des citoyens complet.

Des **Rapports en cours d'année** fournissent un « instantané » des effets du budget au cours de l'exercice budgétaire. Celui-ci permet d'effectuer des comparaisons avec les chiffres du budget adopté, ce qui peut ainsi faciliter les ajustements. La France publie des Rapports en cours d'année avec des informations complètes.

Une **Revue de milieu d'année** présente un aperçu complet des effets du budget à mi-parcours d'un exercice budgétaire et examine tous les changements d'hypothèses économiques qui influent sur les politiques budgétaires votées. Les informations contenues par ce rapport permettent au gouvernement, à l'assemblée parlementaire et au public de déterminer s'il convient de procéder à des ajustements liés aux recettes, aux dépenses ou aux emprunts pour le reste de l'année budgétaire. La France publie une Revue de milieu d'année qui est loin d'être exhaustive. Elle n'inclue pas un certain nombre de détails clés, y compris l'actualisation des estimations des dépenses pour l'exercice fiscal.

Un **Rapport de fin d'année** permet de comparer l'exécution réelle du budget au budget tel qu'il a été adopté. Le Rapport de fin d'année permet d'informer les décideurs au sujet des politiques fiscales, des obligations liées à la dette et des grandes priorités en matière de dépenses, ce qui facilite les ajustements pour les années budgétaires suivantes. La France publie un Rapport de fin d'année avec des informations complètes.

ENQUETE SUR LE BUDGET OUVERT 2010

France

L'Enquête sur le budget ouvert du Partenariat budgétaire international (IBP) évalue la disponibilité au public de huit documents budgétaires clés dans chaque pays évalué, ainsi que l'exhaustivité des données dans ces documents. L'Enquête évalue aussi le degré de contrôle efficace exercé par les corps législatifs et les institutions suprêmes de contrôle (ISC), ainsi que les opportunités disponibles au public pour participer dans les processus décisionnels nationaux.

La recherche pour compléter l'Enquête sur le budget ouvert de ce pays a été entreprise par:

Michel Bouvier
Fondafip
26 rue de Lille 75007 PARIS
+33 (0)1 42 60 20 19
contact@fondafip.org

Un **Rapport d'audit** est une évaluation des comptes de l'état par l'Institution supérieure de contrôle (ISC) d'un pays. Il rapporte si le gouvernement a généré et dépensé les revenus nationaux conformément au budget autorisé, si la comptabilité publique est équilibrée et fiable, et si des problèmes ont été identifiés dans la gestion des fonds publics. La France publie un Rapport d'audit avec des informations complètes.

Participation du public et institutions de contrôle

Excepté rendre les documents budgétaires clé plus disponibles et exhaustifs, la France dispose d'autres façons d'ouvrir davantage son processus budgétaire. Assurer l'existence d'un pouvoir législatif et d'une ISC forts qui fournissent un suivi budgétaire efficace, ainsi qu'offrir davantage de possibilités au public de participation au processus budgétaire en font partie.

Les organismes de surveillance jouent-ils un rôle efficace en matière de budget ?

Institution de contrôle	Niveau de force**
Pouvoir législatif	Fort
ISC	Fort

**Les appréciations de la force du pouvoir législatif et des ISC sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions sur ces institutions dans l'Enquête sur le budget ouvert. Un résultat moyen de 0 à 33 signifie que le niveau de force de l'institution est considéré comme « faible », de 34 à 66 comme « modéré » et de 67 à 100 comme « fort ».

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par le pouvoir législatif de la France est généralement forte, mais elle est déficiente parce que le corps législatif n'organise pas d'amples débats budgétaires ouverts lors desquels le public peut apporter son témoignage.

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par l'ISC de la France est aussi généralement forte mais elle a encore des insuffisances parce que :

1. L'ISC ne dispose pas de canaux de communication adéquats avec le public ;
2. Elle n'effectue pas de reporting adéquat sur les mesures de suivi décidées par le pouvoir exécutif pour répondre aux recommandations de mesures correctives de l'audit.

Recommandations

Il convient que la France :

- Augmente l'exhaustivité de la Revue de milieu d'année ; et
- Fournisse des occasions au public d'assister à des audiences législatives sur le budget et ouvre des canaux de communication avec le public.